Vue d’ensemble du Groupe d’Utilisateurs des Services Postaux de Paiement (GUSPP)

01-05-2026

Vue d’ensemble

- L’**Arrangement des Services Postaux de Paiements (ASPP)**: un traité pour la provision des services Postaux de Paiement (SPP) qui permet aux Opérateurs Désignés (ODs) de développer les services de paiements avec un cadre légal

- Le **Groupe d’Utilisateurs des Services Postaux de Paiement (GUSPP)** fournis des services commerciaux: produits et services pour soutenir les ODs:
  - Un accord multilatéral des services postaux de paiements (SPP) pour faciliter la mise en place d’échanges internationaux
  - Une marque collective (PosTransfer) avec des matériaux de promotion et marketing (logo, affiches, …)
  - Le système PPS*Clearing une solution automatisée et une chambre de compensation pour le règlement optimal entre participants
  - Un jeu de normes et outils de qualité de service pour mesurer et améliorer les services

- Le **réseau PosTransfer**: un jeu de solutions pour des échanges sécurisés de données entre ODs
  - **La plateforme d’interconnexion de l’UPU (UPU-IP)**: pour un **échange synchrone de données** (privilégiant les API). L’UPU-IP est le hub central, prêt pour connecter les partenaires du secteur postal élargi dès 2025
  - Compatibilité avec les anciennes solutions de la **plateforme de fichiers EDI** (FTP)

Cadre légal des SPP – L'ASPP

'Arrangement des Services Postaux de Paiements (ASPP)

- Traité de l'UPU pour la provision de SPP depuis le congrès de l'UPU de 2008
- Services Postaux de Paiement électroniques (SPP), en plus des mandats papier
- Réseau d'ODs (signataires du PPSA)
- **Technologie neutre – Les ODs peuvent choisir leur propre platforme**
- Abidjan - 72 pays signataires

Le cadre du ASPP reflètent les lois postales des signataires
Permet aux ODs de développer les activités commerciales des services de paiement

ODs peuvent offrir des services en agence aux MTO, des services de paiement de facture ou social – sous les mêmes lois postales

Seules les postes peuvent fournir des SPP

Groupe d'Utilisateurs des Services Postaux de Paiement

Produits & Solutions pour permettre aux membres de fournir les paiements postaux

- La marque collective PosTransfer
- L'accord multilatéral des services postaux de paiements (SPP)
- PPS*Clearing pour une automatisation des règlements entre participants
- Les normes et outils de qualité de service:
  - QCS Finance
  - PPS eCompendium

Structure du GUSPP



Rôles et décideurs du GUSPP



Cotisations au GUSPP

Composante fixe

Classe de contribution au GUSPP	Unité de contribution au budget régulier de l'UPU	Cotisation annuelle (CHF)
1	X < 1	3,500
2	1 ≤ X <2	4,700
3	2 ≤ X <5	5,900
4	5 ≤ X < 10	7,100
5	10 ≤ X	8,300

- La classe de contribution au GUSPP est dérivée de la classe de contribution au budget l'UPU du pays membre, un membre peut sélectionner une classe supérieure (pas inférieure)
- Classe de contribution = droits de vote

Composante variable

Volume mensuel de transactions		Cotisation (CHF)	
De	à	Sortant	Entrant
1	50	0.08	0.06
51	1,000	0.07	0.04
1,001	5,000	0.06	0.03
5,001	20,000	0.04	0.02
20,001	100,000	0.024	0.012
+100,001		0.004	0.002

- Minimum annuel de cotisation variable de 100 CHF
- Les membres utilisant IFS Cloud: 20% de surcharge à la cotisation variable indiquée dans le tableau ci-dessus (120 CHF pour minimum annuel de cotisation variable)

La marque collective PosTransfer

- Abordable: frais de licence bas
- Accessible aux opérateurs désignés
- Enregistrée dans + de 110 pays
- Matériaux marketing de la marque prêts pour l'usage des OD



https://www.upu.int/Postransfer

Accord multilatéral pour les SPP

ACCORD

- L' Accord multilatéral pour les services postaux de paiement est divisé en 2 parties principales:
  - Accord pour les SPP
  - Annexe avec les informations supplémentaires en lien à des conditions particulières entre Parties
- L' Accord Multilatéral des SPP est géré par le GUSPP

BUSINESS

- But de l'Accord :
  - ✓ Accélérer l'ouverture des couloirs ⇨ éviter les accords bilatéraux
  - ✓ Etablir des termes et conditions générales qui régissent l'échange de SPP de qualité entre les parties :
    - Adoption de la marque collective de l'UPU: PosTransfer
    - Implémentation des règles de qualité de service avec l'utilisation d'outils (PPS eCompendium, QCS Finance)
- *Note: Les accords bilatéraux ne sont pas exclus*

Page Web avec l'Accord Multilatéral SPP

Les normes et outils de qualité de service (QS)

Les standards QS

- Les Standards QS appliqués aux paiements postaux électroniques:
  - Mandat en espèces (espèces-espèces)
  - Mandat de paiement (compte-espèces)
  - Mandat de versement (espèces-compte)
  - Virements postaux (compte-compte)
  - Révocation
  - Réclamation

Les mesures de la QS

- **Sept paramètres:**

  1 Accessibilité par type de service

  2 Efficacité du service

  3 Développement du service

  4 Traitement des réclamations/demandes de renseignements dans les délais

  5 Satisfaction de la clientèle

  6 Durée totale du paiement

- **Information à partir de :**
  - ✓ IFS / QCS Finance
  - ✓ Les informations des OD

Page Web avec [les normes et outils de qualité de service]

PPS*Clearing – Informations générales



- Taux de change quotidiens – fournis par un fournisseur commun et fiable
- Facture de règlement bilatéral détaillée – incluant l'implémentation de facture pour les ajustements de taux de change
- Position de Net balance - (USD ou EUR) basée sur un calendrier prédéfini pour réduire le nombre de règlements, leur périodicité et leurs coûts bancaires
- Confirmation de règlement
- Confidentialité et environnement sécurisé

*Page Web avec la documentation PPS*Clearing*